



MUNICIPALITE DE GLAND

**Réponse de la municipalité à
l'interpellation
M. David Mayer
« Pour que nos élus puissent être
formés sans être déformés par les
dossiers communaux »**

Gland, le 7 mars 2011.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

L'interpellation est la suivante:

Il est constaté que certains élus du Conseil communal, moi le premier, ne prennent pas beaucoup la parole, voire jamais. Le problème n'est pas seulement d'ordre de la timidité, mais certainement de connaissance des dossiers voire du jargon qu'on utilise.

Les élus communaux de Fribourg suivent une formation que ça soit au niveau de la compréhension du règlement communal, des finances publiques, du budget, du rôle des commissions, du droit d'initiative sous la forme de motion, postulat et interpellations, ainsi que du rôle de la commune au niveau de la santé publique, de la mobilité, des investissements et de l'aménagement du territoire.

N'oublions pas que certains de nos concitoyens et concitoyennes veulent s'investir en valorisant leurs compétences mais également pour une meilleure participation au sein du Conseil communal et un meilleur enrichissement des débats.

J'interpelle dès lors la Municipalité comme suit :

- 1. La Municipalité est-elle disposée à prendre contact avec les autorités cantonales, la préfecture, afin de savoir si ces formations sont disponibles au niveau vaudois ?*
- 2. Si de telles formations n'existaient pas, la Municipalité pourrait-elle les organiser en collaboration avec le Bureau du Conseil communal ?*

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

En collaboration avec le centre d'éducation permanente dans la fonction publique (CEP) la municipalité organisera un cours à l'intention des membres du conseil communal ceci dans le sens de la proposition de M. Mayer.

D'autre part, M. Jean-Pierre Dériaz, préfet, envisage d'organiser une séance d'information à l'intention des présidents de Conseils, de la commission de gestion et de la commission des finances.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani